

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité -
Proposition d'aide pour la réalisation de plusieurs
aménagement cyclables sur le territoire de la
Communauté de Communes Sauer Pechelbronn**

CP/2020/153

Service chef de file :

M3 - Entretien et exploitation

M320 - Service de l'entretien des Routes

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et n° CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, le 11 décembre 2017. Les projets de liaisons cyclables transfrontaliers, ainsi que la liaison utilitaire Lobsann - Soultz-Sous-Forêts, co-construits avec le Département, s'inscrivent dans les enjeux prioritaires pour « Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi », et « Développer le thermalisme et le tourisme ».

Ces projets ambitionnent d'enrichir le territoire de la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn d'aménagements cyclables manquants, qui vont permettre d'une part d'améliorer l'accès à la gare, au collège et aux zones d'emplois de Soultz-sous-Forêts en proposant une alternative crédible à la voiture individuelle (Liaison Lobsann - Soultz-sous-Forêts). D'autre part, un projet vise également à renforcer les échanges cyclables transfrontaliers avec le territoire de Dahner Felsenland, très fréquenté par les cyclotouristes (projet de valorisation touristique transfrontalière).

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de 377 185 € au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure avec la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn et l'Office de Tourisme de l'Alsace Verte, ainsi que d'approuver le projet de convention financière à conclure avec la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergie,...) et territoires d'avenir pour leurs habitants.

La Communauté de Communes Sauer Pechelbronn a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire Nord le 05/02/2018

1. Contexte et ambition du projet

Depuis son premier Plan Vélo de 1992, le Département s'est attaché à réaliser les itinéraires structurants reliant les principaux pôles du territoire. Ces itinéraires constituent les dorsales du territoire sur lesquelles les acteurs locaux s'appuient pour la réalisation d'itinéraires complémentaires, dits de maillage local. Les itinéraires structurants ont également vocation à jouer leur rôle de diffuseur de flux touristiques.

Les projets portés par la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn rentrent dans le cadre de l'articulation proposée par le Département (itinéraires structurants – itinéraires locaux complémentaires) et vont permettre de créer du lien entre les équipements, les bassins d'emplois et vont participer à la desserte des sites touristiques et des espaces naturels préservés de ce secteur. Ces liaisons font partie du schéma vélo local réalisé par la CCSP en 2012 en partenariat avec le Département (accompagnement technique et financier)

2. Description du projet

La Communauté de Communes souhaite réaliser 2 projets d'aménagements cyclables :

- La liaison utilitaire Lobsann – Soultz-sous-Forêts

Le projet consiste à créer une liaison cyclable de 4 km de longueur et de 3 mètres de largeur, longeant la RD51 (piste cyclable réalisée en partie dans les emprises départementales) entre Lobsann et Soultz-sous-Forêts. Une partie de cet itinéraire est situé sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Outre Forêt.

Cet aménagement, à vocation utilitaire, permettra de desservir de manière sécurisée la gare de Soultz-sous-Forêts située à moins de 5 km de Lobsann, de desservir le collège de Soultz-sous-Forêts (pour les collégiens de Lobsann) et de rendre accessible à vélo le pôle générateur d'emplois que représente Soultz-sous-Forêts. Cette liaison constituera également un premier maillon d'un itinéraire cyclable plus large permettant de relier à terme Drachenbronn (en lien avec le projet de reconversion de la base BA901), Cleebourg puis Wissembourg.

- Projet de valorisation touristique transfrontalière

Le territoire de la CCSP possède un fort potentiel cycliste restant à développer à l'échelle transfrontalière. Le tourisme à vélo, en pleine expansion, présente un fort potentiel économique pour son territoire. Son patrimoine culturel riche et varié (histoire militaire, châteaux forts, villages pittoresques, musées, ...) et son patrimoine naturel (réserve de la biosphère, paysages de plaine et de montagne, rochers, plans d'eau, ...) en fait un territoire privilégié pour le développement d'une offre cyclotouristique.

Cependant, l'absence de coordination avec le territoire voisin de la Communauté de Communes de Dahn (Verbandsgemeinde Dahner Felsenland), ainsi qu'une infrastructure incomplète aux passages de frontières, engendrent un moindre développement du cyclotourisme sur la partie française du territoire.

En partenariat avec la Verbandsgemeinde du Dahner Felsenland (Communauté de Communes de Dahn) et l'Office de Tourisme de l'Alsace Verte, la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn souhaite améliorer les possibilités de franchissement des

frontières à vélo et ainsi relier les infrastructures existantes de part et d'autre de la frontière.

Le projet consiste à aménager les liaisons entre les communes suivantes :

- Tronçon Niedersteinbach – Hirschthal
- Tronçon Obersteinbach – Ludwigswinkel
- Tronçon Wengelsbach - Schönau

Par la mise en place d'une politique cyclotouristique commune, les partenaires visent l'accroissement de l'attractivité touristique du territoire et par conséquent, l'augmentation du nombre de visiteurs, notamment sur les sites touristiques. Par son projet d'aménagement d'itinéraires cyclables, les partenaires vont non seulement compléter des itinéraires existants mais également créer voire renforcer leur dimension transfrontalière et redonner cohérence et continuité à des aménagements de part et d'autre de la frontière. Il sera ainsi possible non seulement de continuer les efforts en matière de développement des modes doux sur le territoire mais également de valoriser le territoire et ces sites touristiques en les rendant accessibles plus facilement par vélo.

Le projet sera également accompagné par des mesures de valorisation des passages de frontière. L'idée est de raconter l'histoire de chaque passage de frontière à travers des panneaux avec des cartes situant la frontière à différentes périodes, des photos anciennes, des anecdotes. Le passage de la frontière sera rendu ludique et amusant par l'installation de modules : ancien postes frontières, marquage au sol de la frontière permettant aux visiteurs de se prendre en photo : un pied en France, un pied en Allemagne, ...

3. Plan de financement

Dépenses HT		Recettes HT	
Liaisons transfrontalières Niedersteinbach – Hirschthal, Wengelsbach - Schönau, Obersteinbach - Ludwigswinkel	1 614 570 €	Interreg V	807 285 €
Liaison cyclable Lobsann – Sultz-sous-Forêts	450 000 €	Département du Bas-Rhin	377 185 €
		Fonds mobilité active	90 000 €
		CCSP	790 100 €
TOTAL	2 064 570 €	TOTAL	2 064 570 €

- La liaison utilitaire Lobsann – Sultz-sous-Forêts

Le coût du projet s'élève à 450 000 € HT. Son plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

- Département du Bas-Rhin : 135 000 € soit 30% du coût du projet, au titre du

critère « constitue une liaison de rabattement vers un pôle d'intermodalité situé à moins de 5 km »

- Etat – Fonds Mobilité Active : 90 000 €
- Communauté de Communes Sauer Pechelbronn et Communauté de Communes de l'Outre Forêt : 225 000 €

La Communauté de Communes Sauer Pechelbronn assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération dans sa globalité pour le compte de la Communauté de Communes de l'Outre Forêt. Une convention de co-maîtrise d'ouvrage passée entre elles précisera les contributions de chacune.

- Projet de valorisation touristique transfrontalière

Le coût du projet s'élève à 1 614 570 € HT pour la partie située en France (242 550 € HT sur la partie en Allemagne). Son plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

- Département du Bas-Rhin : 242 185 € soit 30% du restant à charge (subvention Interreg déduite), au titre du critère « constitue une interconnexion entre réseaux cyclables transfrontaliers »
- Communauté de Communes Sauer Pechelbronn 565 100 €
- Financement de l'Europe (Interreg V) : 807 285 €

4. Incidences financières

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	19 090 821,00 €	377 185,00 €

La contribution du Département suivante est proposée :

- Accompagnement en ingénierie dans les domaines techniques (sécurité des cyclistes notamment), juridique, de l'environnement, du développement local, de l'insertion et de l'emploi, de la mise en tourisme
- Contribution financière à hauteur de 377 185 €.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer à la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn une subvention d'un montant de 377 185 € maximum. Le montant de la subvention serait ajusté en fonction du coût réel des travaux, sans dépasser le montant voté.

Il est également proposé la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département, l'Office de Tourisme de l'Alsace Verte et la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn dont le projet est joint en annexe au rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- *Approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin aux projets de "réalisation d'une liaison utilitaire entre Lobsann et Soultz-sous-Forêts" et de "valorisation cyclotouristique transfrontalière" ;*
- *Décide, dans le cadre de ses compétences, de mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines de la technique, de l'environnement, du développement local et de la mise en tourisme ;*
- *Décide de l'attribution, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, d'une subvention de 135 000 € à la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn, pour la réalisation de l'itinéraire cyclable utilitaire entre Lobsann - Soultz-Sous-Forêts ;*
- *Décide de l'attribution, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, d'une subvention de 242 185 € à la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn, pour la réalisation du projet de valorisation touristique transfrontalière ;*
- *Approuve les termes du projet de convention de partenariat pour les projets de liaisons cyclables à conclure entre la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn, l'Office de Tourisme de l'Alsace Verte et le Département du Bas-Rhin ;*
- *Approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn et le Département du Bas-Rhin destinée à permettre le versement de la subvention précitée ;*
- *Autorise son Président à signer les deux conventions précitées, jointes en annexes à la présente délibération.*

Strasbourg, le 12/06/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY